

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FEPEM plaide pour que les tarifs PCH et APA soient, pour chacune de ces prestations, identiques pour les particuliers employeurs sur tous les territoires

PARIS, le 15 février 2018 - Réalisé pour la première fois en partenariat avec l'Observatoire des emplois de la famille (FEPEM), **le nouveau baromètre Handéo'scope, publié aujourd'hui, met en évidence la diversité des tarifs de Prestation de compensation du handicap (PCH) et d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) appliqués par les départements.**

La publication de cet Handéo'scope, qui permet de mieux comprendre les attentes et les besoins des personnes dépendantes vivant à domicile, répond à plusieurs objectifs :

- analyser les impacts de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV) sur les tarifs PCH et APA,
- mieux connaître les politiques départementales en matière de tarification
- promouvoir l'autonomie des particuliers employeurs en les informant sur la tarification

Dans cette optique, le baromètre expose les tarifs maximum et minimum de chaque département, la mise en oeuvre du tarif pratiqué pour la réalisation des gestes de soin par un salarié en emploi direct ou en mandataire, l'existence de subventions complémentaires. **Autant d'éléments sensiblement variables d'un département à l'autre et qui révèlent de potentielles inégalités de traitement auxquelles sont confrontés les particuliers employeurs.**

Afin d'homogénéiser les pratiques des départements, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ont lancé une grande concertation sur la réforme de la tarification et l'organisation des services d'aide à domicile. Ces travaux doivent aboutir à « une meilleure égalité de traitement, en permettant une solvabilisation de l'intervention identique quel que soit le service » et qui « serait ainsi plus lisible et transparent pour les usagers », selon la CNSA.

La FEPEM souscrit à ces objectifs et appelle également à reconsidérer les politiques en matière d'emploi à domicile entre particuliers pour mettre un terme aux inégalités de tarifs qui persistent selon les territoires et que rien ne justifie. Elle s'inquiète des différences de traitement entre services prestataires et modes d'intervention propres aux particuliers employeurs (en mandataire ou en emploi direct) et souhaite que les particuliers employeurs ne soient plus confrontés à des restes à charge liés au choix de leur mode d'intervention. La FEPEM plaide par

ailleurs pour davantage de simplification des dispositifs, afin de faciliter le versement de la PCH et de l'APA aux bénéficiaires.

Consultez et téléchargez l'Handéo'scope 2018 sur www.handeo.fr

A propos de l'Observatoire des emplois de la famille

Créé en 2008 par la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), l'**Observatoire des emplois de la famille** travaille à une meilleure connaissance du secteur de l'emploi à domicile et de sa singularité.

Depuis 2014, l'Observatoire des emplois de la famille publie des études sur les particuliers employeurs en situation de handicap. Dans le prolongement d'une journée d'étude qu'il a organisé en collaboration avec le LISE-CNRS, l'Observatoire publiera en 2018 aux Presses Universitaires de Grenoble un ouvrage collectif : I.

ement du handicap, de l'emploi à domicile (aidés, auxiliaires, salariés, sociaux et

Pour accéder à toutes les études de l'Observatoire : <http://www.fepem.fr/etudes-de-l-observatoire-des-emplois-de-la-famille/>

A propos et de la FEPEM

La **FEPEM** représente depuis près de 70 ans 3,4 millions d'employeurs à domicile et 1,4 million de salariés. Au total, son action concerne 5 millions de personnes, dont 70 000 particuliers employeurs en situation de handicap et près de 140 000 particuliers employeurs bénéficiaires de l'APA. Cette véritable société civile organisée qui se déploie dans toute la France pour l'intérêt général, répond ainsi à des besoins de vie du quotidien (assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, garde des enfants, entretien de la maison, etc.), et structure des emplois de proximité qualifiés et professionnalisés.

La FEPEM oriente au quotidien les particuliers engagés dans l'emploi à domicile, employeurs et salariés, à travers des services d'information, de mise en relation, de formation et d'assurance, disponibles dans les points d'accueil du réseau, sur le Web et par téléphone.

CONTACT PRESSE FEPEM

Catherine Monin: 06 11 73 41 02 – 01 80 48 09 39

cmonin@fepem.fr